

N° 136

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 décembre 1983.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1) sur le projet de loi de finances
rectificative pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

Par M. Jacques CHAUMONT,

Sénateur.

(1) *Cette Commission est composée de :* MM. Jean Lecanuet, *président*; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, *vice-présidents*; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Gérard Gaud, *secrétaires*; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmentier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1836, 1853, 1865 et in-8° 489.

Séant : 109 (1983-1984).

Loi de finances rectificative.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction et présentation des ouvertures de crédits	4
Financement des ouvertures	5
Conclusions de la Commission	6
Conclusion générale : avis favorable	7

MESDAMES, MESSIEURS,

Les crédits ouverts par la loi de finances rectificative pour 1983, au titre des dépenses militaires, se montent à un total de 1.281 millions de francs, dont 1.100 millions nécessaires pour couvrir le surcoût occasionné par les interventions au Tchad et au Liban. Sur ce total, les dépenses afférentes au Tchad sont de 560 millions de francs et celles afférentes au Liban, de 540 millions de francs. Les 181,7 millions restants sont affectés, en ce qui les concerne, aux opérations normales d'ajustements divers habituellement contenues dans les « collectifs » de fin d'année ; ils peuvent donc être considérés comme marginaux, par rapport à l'essentiel, les 1.100 millions concernant les opérations du Tchad et du Liban.

A titre d'information, nous mettons sous vos yeux un tableau récapitulatif, en millions de francs, l'ensemble des opérations portant sur le budget militaire.

	Section commune	Air	Terre	Marine	Gendar- merie	Total
Titre III.						
R.C.S. (1)	11,5	143	173	120,2	»	447,7
Alimentation	»	»	88,3	»	»	88,3
Carburants	»	»	45,6	»	»	45,6
Fonctionnement	9,9	19	150,5	1,4	13	193,8
Entretien	»	56,6	»	163,3	»	219,9
Total	21,4	218,6	457,4	284,9	13	995,3
Titre V (C.P.).						
Fabrication	25,5	41	»	»	»	66,5
Rechanges	13,0	50	90	»	»	153,0
Munitions	»	»	»	10	»	10,0
Divers	56,9	»	»	»	»	56,9
Total	95,4	91	90	10	»	286,4
Total général	»	»	»	»	»	1.281,7

(1) R.C.S. Remunérations et charges sociales.

Le tableau suivant, lui, représente uniquement le financement des opérations extérieures.

	Air	Terre	Mer	Total
Titre III.				
R.C.S. (1)	139,5	170	117,2	426,7
Alimentation	»	88,3	»	88,3
Carburants	»	45,6	»	45,6
Fonctionnement	19	150,5	»	169,5
E.P.M. (2)	56,6	»	163,3	219,9
Total	215,1	454,4	280,5	950
Titre V (C.P.).				
	50 (Rechanges)	90 (Rechanges)	10 (Munitions)	150
Total	265,1	544,4	290,5	1.100

(1) R.C.S. : Rémunérations et charges sociales.

(2) E.P.M. : Entretien programmé du matériel.

L'ensemble des dépenses ainsi couvertes ne concernent que les opérations militaires françaises proprement dites. Il convient de noter que la situation au Tchad a également entraîné l'ouverture, au budget de la Coopération, à l'article 41-42 (coopération technique militaire), d'un crédit de paiement de 360 millions qui s'ajoutera à la somme de 322.480.932 F votée pour 1983. L'ensemble des crédits de paiement du chapitre seront donc ainsi plus que doublés. Cette augmentation massive est destinée à financer l'aide en matériel, en carburants et en transport aérien accordée au Tchad par la France, dans le cadre de leurs accords de coopération, en vue d'aider le Tchad à résister à l'agression libyenne.

Cette remarque, qui relève de la double compétence de notre commission des Affaires étrangères et de la Défense, devait être présentée, dans un souci de parfaite clarté.

*
* *

Quel est le mode de financement de la somme de 1.100 millions relative aux opérations du Tchad et du Liban? Pour une partie, ce financement est assuré par l'annulation, dans l'arrêté du 25 novembre dernier, d'un total de 531.736.000 F de crédits de paiement, qui se décompose comme suit :

- Section commune	424.926.000 F
- Section Air	65.780.000 F
- Section Gendarmerie	41.030.000 F

Le Gouvernement a indiqué que ces annulations avaient été rendues possibles essentiellement par le fait que des surplus ont pu être dégagés sur les chapitres des rémunérations et charges sociales et sur les chapitres des prestations sociales : l'augmentation de la valeur du point d'indice des traitements se serait en effet révélée inférieure aux prévisions et les provisions de crédits prévues n'ont pas eu à être utilisées et peuvent donc être annulées en fin d'exercice.

...Laissez-nous émettre quelques doutes quant aux évaluations qui ont permis d'établir le budget avant de le soumettre à l'approbation du Parlement.

Quant au complément nécessaire pour atteindre le total des 1.100 millions, il est assuré par une ouverture nette de crédits de paiement, de 750 millions de francs.

*
* *

Votre Commission ne veut pas se cacher que ce montant est considérable, si on le compare notamment à l'ouverture totale de 900 millions pour l'ensemble de la loi de finances rectificative. Ce montant très élevé, que le Gouvernement met en exergue parce qu'il donne la première place aux crédits de défense dans le collectif, se justifie en fait comme la conséquence nécessaire des actions entreprises par la France dans le cadre de ses engagements internationaux. Il ne semble pas, en revanche, devoir être considéré comme une amélioration de notre effort de défense comme tel. Mais votre Commission n'élève pas d'objection au financement des dépenses qu'ont dû engager nos forces armées pour accomplir leur mission, au Tchad et au Liban.

Elle tient cependant à rappeler les réserves qu'elle a présentées sur la manière dont les opérations ont été engagées, notamment lors des auditions de M. le ministre des Relations extérieures et de M. le ministre de la Défense, le 22 septembre dernier, puis, par la voix de son président, en réponse à la déclaration du Gouvernement sur la situation au Liban et, quelques jours plus tard, dans le débat de politique étrangère, et enfin lors de la présentation de son rapport pour avis sur la section « forces terrestres » du budget pour 1984.

Intervention trop tardive au Tchad, mission imprécise au Liban, voilà ce que soulignait votre Commission, et voilà ce dont

la France, après avoir payé le prix en vies humaines, va acquitter maintenant le prix financier, nul ne peut dire aujourd'hui pour combien de temps encore.

Votre Rapporteur doit vous indiquer cependant que les membres socialistes de la Commission ont bien précisé qu'ils ne s'associaient pas à ces réserves.

*
* *

En demandant au Sénat unanime de la suivre dans un hommage grave et douloureux aux troupes françaises qui, au Tchad et au Liban, font leur devoir jusqu'au bout du sacrifice, votre Commission, malgré ses observations, vous présente un avis favorable à l'adoption des crédits de la Défense et des crédits de la Coopération technique militaire ouverts par la loi de finances rectificative pour 1983.